



Calcul de congés payés en heures

Par **arlesienne**, le **23/12/2013 à 18:13**

Bonjour,

Salarié de la Fonction Publique Territoriale, nos jours de congés sont calculés en heures, peu importe le temps de travail. Le calcul est réalisé comme suit : 1607h/an il est appliqué un coef fonction du temps de travail, ensuite les jours fériés et les congés payés sont déduits. Tous les ans nous avons des heures à "rendre" à notre l'employeur ? Est-ce bien légal ? ou lié à la fonction publique territoriale ? ou au temps de travail ?

Par **Lag0**, le **24/12/2013 à 09:37**

Bonjour,

S'agissant d'un contrat de droit public, je ne saurais vous répondre (il y a sur le forum des personnes qui, elles, le pourront).

Dans le privé, les congés se comptent en jours et jamais en heures. Je pensais qu'il en était de même dans la FP, à voir...